



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
18 octobre 2001

Original: français

---

### **Lettre datée du 17 octobre 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de porter à votre attention le document suivant publié le 17 octobre 2001 (voir annexe) :

Conclusions du Conseil Affaires générales du 17 octobre 2001

Actions de l'Union européenne suite aux attentats aux États-Unis d'Amérique

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de la Belgique  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(Signé) Jean **De Ruyt**



**Annexe à la lettre datée du 17 octobre 2001, adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et français]

**Actions de l'Union européenne suite aux attentats  
aux États-Unis d'Amérique - Conclusions du Conseil  
du 17 octobre 2001**

1. L'Union européenne se déclare totalement solidaire avec les États-Unis, avec lesquels elle partage les objectifs de lutte contre le terrorisme. Elle réitère l'importance de ses consultations étroites avec les États-Unis. Elle confirme son soutien sans réserve à l'action entreprise dans le cadre de légitime défense et en conformité avec la Charte des Nations Unies et la résolution 1368 (2001) du Conseil de sécurité des Nations Unies.

2. Le Conseil Affaires générales a réitéré l'importance d'une approche multilatérale et globale sous l'égide des Nations Unies afin de renforcer la coalition internationale dans sa lutte contre le terrorisme sous tous ses aspects. L'Union européenne agira avec détermination au sein des Nations Unies et des autres organisations internationales compétentes pour promouvoir la lutte contre le terrorisme. Elle tirera notamment profit de la semaine ministérielle de l'Assemblée générale qui se tiendra en novembre pour faire progresser ses objectifs.

3. L'aide humanitaire d'urgence en Afghanistan constitue une priorité absolue de l'Union européenne qui s'engage à mobiliser sans délai une aide de plus de 320 millions d'euros. À cet égard, le déblocage de 25 millions d'euros de la réserve permettra à la Commission (Office humanitaire de la Commission européenne) de répondre aux besoins humanitaires les plus urgents. La mobilisation et l'acheminement de l'aide feront l'objet d'un examen régulier.

4. Le Conseil Affaires générales exprime sa préoccupation par rapport aux difficultés d'accès et d'acheminement de l'aide humanitaire en Afghanistan. Il soutient les efforts des institutions spécialisées des Nations Unies, du Comité international de la Croix-Rouge, ainsi que l'ensemble des organisations humanitaires dans la recherche de solutions pratiques et flexibles. Le Conseil en appelle également aux pays de la région afin de faciliter par tous les moyens possibles les opérations humanitaires d'accueil des nouveaux flux de réfugiés afghans et mettra en oeuvre les moyens nécessaires pour les aider à cette fin.

5. Le Conseil Affaires générales est convenu des éléments suivants pour orienter les travaux futurs sur l'Afghanistan, débarrassé du réseau Al-Qaeda et de ses terroristes :

- Instauration en Afghanistan d'un gouvernement stable, légitime et largement représentatif, exprimant la volonté du peuple;
- Le rôle essentiel de l'ONU dans la recherche d'un plan de paix pour l'Afghanistan;
- Maintien de la priorité absolue à l'aide humanitaire d'urgence;

- Plan de reconstruction du pays;
- Dimension régionale de la stabilisation de l'Afghanistan.

Il charge la présidence, le Haut Représentant et la Commission de prendre contact sans délai avec la communauté internationale, et en particulier avec le Secrétaire général de l'ONU et son représentant personnel, M. Brahimi, afin de contribuer efficacement aux efforts des Nations Unies.

6. Le Conseil Affaires générales a décidé d'accentuer les relations de l'Union européenne avec les pays voisins de l'Afghanistan afin de contribuer à la stabilité de la région. Le dialogue politique avec le Pakistan, dont les efforts dans la situation actuelle méritent d'être salués, sera renforcé. La signature d'un accord de coopération avec le Pakistan sera envisagée. Le Conseil prend note des propositions faites par la Commission en matière commerciale et se félicite de son intention de fournir une assistance financière en coordination avec les institutions financières internationales.

7. Le Président du Conseil Affaires générales a informé le Gouvernement indien le 15 octobre 2001 de l'intention de l'Union européenne de définir, dans la perspective du Sommet Union européenne/Inde qui se tiendra le 23 novembre 2001, un renforcement du dialogue politique et de la coopération avec ce pays.

8. Tout en poursuivant le dialogue politique avec la République islamique d'Iran, le Conseil Affaires générales se félicite de l'engagement de la Commission de présenter en novembre 2001 un mandat de négociation d'un accord de commerce et de coopération avec la République islamique d'Iran.

9. Les relations avec les pays d'Asie centrale seront développées plus activement. Le Conseil Affaires générales pris note de l'intention de la Commission de présenter dans les plus brefs délais une communication sur l'Asie centrale comportant des initiatives concrètes dans le cadre du renforcement des relations de l'Union européenne avec ces pays. Le Conseil a également invité le Haut Représentant à formuler des propositions.

10. Comme suite à la mission de la troïka ministérielle qui a eu lieu fin septembre 2001, l'Union européenne est résolue à poursuivre un dialogue politique étroit et coordonné avec nos partenaires arabes et musulmans et invite la présidence et le Haut Représentant à tenir le Conseil Affaires générales informé.

11. L'Union européenne souligne l'urgente nécessité de relancer le processus de paix au Moyen-Orient. Rappelant sa déclaration du 8 octobre 2001, le Conseil Affaires générales a invité le Haut Représentant à poursuivre, avec les États-Unis et les principaux acteurs, ses efforts pour amener les parties aux conflits du Moyen-Orient à s'engager dans la voie d'un règlement politique, basé sur le principe de l'établissement d'un État palestinien et du droit d'Israël de vivre en paix et en sécurité.

12. Les États membres se concerteront sur les actions qu'ils entreprennent, en particulier pour assurer l'efficacité des visites ministérielles dans la région.

13. En outre, l'Union européenne sera plus efficace en développant la politique étrangère et de sécurité commune et en rendant la politique européenne de sécurité et de défense opérationnelle au plus vite.

14. Le Conseil Affaires générales a examiné le rapport de la présidence sur les travaux effectués par les différentes formations du Conseil Affaires générales en matière de lutte contre le terrorisme.

15. Il se félicite que dans l'ensemble des formations du Conseil Affaires générales, les travaux pour renforcer la lutte contre le terrorisme sont en bonne voie et ont déjà produit leurs premiers résultats. Les conclusions du Conseil européen informel extraordinaire du 21 septembre 2001 sont partout suivies d'effet. Il a relevé en particulier les résultats suivants :

- Les mesures qui ont déjà été prises, notamment en application de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité, contre les sources de financement du terrorisme, telles que l'accord politique sur la directive contre le blanchiment d'argent, l'application intégrale des mesures du Groupe d'action financière internationale, et le gel des avoirs de personnes et d'organisations liées aux Taliban;
- Les travaux en cours pour établir une liste d'organisations terroristes, et la contribution précieuse que les services de renseignements y apportent; le Conseil estime que leurs rencontres régulières sont essentielles pour mener à bien la lutte contre le terrorisme; le Conseil a approuvé un système d'indicateurs permettant d'évaluer l'engagement et la coopération de pays tiers en matière de lutte contre le terrorisme;
- Les progrès déjà réalisés dans l'examen des propositions de la Commission en matière de mandat d'arrêt européen et d'incriminations terroristes ainsi que la fixation d'une position coordonnée de l'Union européenne dans le cadre de la conclusion d'une convention de l'ONU sur le terrorisme international; le Conseil demande d'examiner en même temps toute mesure facilitant l'entraide judiciaire avec des pays tiers en matière de poursuite d'auteurs ou d'organisations terroristes;
- Les nombreux contacts en cours avec les États-Unis, et en particulier la rencontre que la troïka aura le 19 octobre 2001 à Washington au niveau opérationnel et qui comprendra des représentants du Groupe spécial de police, du groupe chargé de la lutte contre le terrorisme d'EUROPOL, d'EUROJUST et des services de renseignements.

16. Le Conseil Affaires générales a favorablement accueilli la feuille de route présentée par la présidence qui fait état de toutes les initiatives et travaux du Conseil, et qui indique également les responsables pour la mise en oeuvre, les délais, ainsi que les progrès réalisés. Le Conseil a demandé que la feuille de route soit régulièrement actualisée au niveau du Comité des Représentants permanents. Il estime qu'il s'agit d'un instrument essentiel pour mesurer les résultats obtenus dans toutes les formations du Conseil. C'est à partir de la feuille de route réactualisée que le Conseil lors de sa prochaine session examinera les progrès ultérieurs.

17. Le Conseil Affaires générales a chargé le Comité des Représentants permanents d'assurer qu'en vertu de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité, l'Union européenne fasse rapport sur les mesures qu'elle a prises pour mettre en oeuvre cette résolution.